



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-065

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RSCC SECTION HANDBALL AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DANS LES SITES SCOLAIRES

**Rapporteur** : Mme Christine ARRON

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. GAUDIÈRE  
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)  
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)  
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

**Secrétaire de séance :** Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 44  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du Conseil municipal du 18 novembre 2020 portant délégation à Monsieur le Maire sur une partie des attributions prévues de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet de convention annexé ;

**Vu** l'avis de la 6ème commission : Cultures, sport et vie associative, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

**Vu** l'avis de la 1ère commission : Finances et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

**Vu** l'avis émis par la 5ème Commission : Éducation, enfance et jeunesse, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

**Considérant** la volonté municipale de diversifier et d'enrichir les activités sportives proposées aux enfants sur le temps méridien ;

**Considérant** l'intérêt éducatif et social de proposer des activités physiques encadrées par des intervenants qualifiés, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines dans un cadre sécurisé ;

**Considérant** que la pratique du handball développe **l'endurance, la force, l'agilité**, tout en renforçant **la confiance en soi et l'esprit d'équipe** ;

**Considérant** que la section handball du Red Star Club de Champigny dispose des compétences, de l'expérience et des qualifications nécessaires pour assurer des séances d'initiation adaptées au jeune public ;

**Considérant** que les interventions seront réalisées par un éducateur diplômé, en coordination avec les éducateurs sportifs municipaux et les animateurs périscolaires, garantissant ainsi une cohérence pédagogique elles se dérouleront :

- Durant la pause méridienne les jeudis et vendredis de 12H00 à 13H15 (en période scolaire)
- Durant la deuxième semaine des stages sportifs 8/15 ans et au sein des Centres de Loisirs Municipaux (petites vacances scolaires)

**Considérant** que la Ville mettra à disposition les équipements sportifs nécessaires et assurera la coordination générale du dispositif ;

**Considérant** que cette convention contribue à renforcer l'offre sportive municipale et à promouvoir la découverte d'une discipline nouvelle auprès des enfants.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la section handball du Red Star Club de Champigny et la Ville de Champigny-sur-Marne

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat **entre la section handball du Red Star Club de Champigny et la Ville de Champigny-sur-Marne**

**A l'unanimité,**



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance  
Mme Asma ASHRAF